

GUIDE DU TRI

Fumel Vallée du Lot
Ouverture, proximité, solidarité



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

■ Guide à conserver !

Plus d'informations : service environnement
BP 10037 - Place Georges Escande - 47502 FUMEL CEDEX
Contact : 05 53 40 46 75 - www.fumelvalleedulot.com

La Déchetterie, pour les encombrants et déchets spéciaux

Qu'est-ce que j'apporte ?

■ Végétaux ■ Ferrailles ■ Cartons ■ Meubles usagés (quel que soit le matériau et y compris les matelas) ■ Bois ■ Verres, papiers et emballages ménagers recyclables (EMR) ■ Tout-venant ■ Bâches plastiques ■ Gravats

Mais aussi les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)

■ Appareils électro-ménagers (four, lave-linge, aspirateur, sèche-cheveux, rasoir,...),
■ Écrans (ordinateurs, télé...) et téléphones portables, etc...

Et les autres déchets spéciaux, produits toxiques ou dangereux

■ Huiles alimentaire et huiles minérales usagées ■ Déchets toxiques (peintures, solvants et colles) ■ Emballages souillés de pesticides, insecticides, désherbants ■ Cartouches d'encre
■ Ampoules et tubes néons ■ Piles et batteries ■ Radiographies médicales

Les déchets refusés :

■ Ordures ménagères ■ Produits explosifs, inflammables ou radioactifs ■ Extincteurs et bouteilles de gaz ■ Déchets hospitaliers des professionnels.
■ Déchets amiantés : consultez le site www.ecologique-solaire.gouv.fr/lutte-contre-lamiant



Conditions d'accès à la déchetterie :

■ **Accès gratuit aux habitants possédant une carte individuelle d'accès.**

Pour obtenir la carte, complétez le formulaire disponible à la déchetterie, dans votre mairie, au siège de la communauté de communes, ou téléchargeable sur : www.fumelvalleedulot.com, et apportez-le à l'agent de la déchetterie avec les justificatifs demandés.

BON À SAVOIR :

■ Si vous avez une grande quantité de matériaux à éliminer et que vous ne pouvez pas les transporter en déchetterie, Fumel Vallée du Lot vous propose la location d'une benne de **8 m³** qui sera livrée à domicile pour **une durée de 4 jours maximum** aux tarifs suivants :
- Ferrailles, mobilier, cartons : **80 €**
- Végétaux, bois, tout-venant : **120 €**

Un seul type de matériau par benne, **gravats non acceptés**

Informations et réservations au **06 84 14 73 51**.

Déchets des professionnels :

■ Les déchetteries sont accessibles aux professionnels au **tarif forfaitaire de 75 € /an**. Les apports en déchetterie sont **limités à 3m³ par jour**. En cas de volumes plus importants, veuillez contacter un prestataire privé.

Déchets agricoles :

■ Les déchets issus des activités agricoles (bâches en plastique, gros contenants de produits phytosanitaires, big-bags, carcasses d'animaux, etc.) ne sont pas acceptés en déchetterie. Veuillez prendre contact avec les filières de valorisation existantes : Adivalor, etc.

Déchets de soin et médicaments :

■ **Pensez à rapporter vos médicaments périmés dans leurs emballages à la pharmacie.** Depuis 2007, tous les pharmaciens ont l'obligation de les reprendre.

ATTENTION :

Les seringues et aiguilles usagées (DASRI)* doivent être déposées dans les boîtes spécifiques délivrées en pharmacie sur présentation d'une ordonnance et apportées en déchetterie.

* Déchets d'activités de soins à risques infectieux



Montayral

ZA Haut Agenais
Du lundi au samedi :
8h-12h et 14h-18h
Tél : 05 53 41 31 40



Tournon d'Agenais

Franquet
Lundi et Mercredi :
8h - 12h et 14h - 18h
Samedi : 8h-12h
Tél : 05 53 36 75 59



Blanquefort-sur-Briolance

Les Bugarels
Mardi et samedi :
8h-12h et 14h-18h
Jeudi : 14h-18h
Tél : 05 53 49 39 02



Penne d'Agenais

Ferrié
Lundi au jeudi et samedi :
8h-12h et 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Tél : 05 53 49 39 02

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



Quelques astuces pour jeter MOINS et jeter MIEUX :

■ Je prends mon panier ou mon cabas réutilisable pour faire les courses ■ Je choisis des produits avec peu d'emballages ou des emballages recyclables ou réutilisables ■ Je préfère les produits en vrac et à la coupe ■ J'évite les produits jetables à usage unique (lingettes, vaisselles, piles non rechargeables...) ■ Je donne, je vends au lieu de jeter ou je répare ou fais réparer ■ Je loue ou emprunte les objets que j'utilise occasionnellement au lieu de les acheter ■ Je fais du compost et pratique le paillage ■ J'inscris « stop pub » sur ma boîte aux lettres...

Pour le bien-être de tous, gardons notre territoire beau et propre !



STOP aux dépôts sauvages et au brûlage des déchets !

Les dépôts sauvages de déchets sont réguliers aux abords des points tri, des conteneurs à ordures ou même des déchetteries. Un agent de Fumel Vallée du Lot est assermenté pour identifier et engager des poursuites contre les auteurs des principales infractions concernant les incivilités liées aux déchets :

- **Non respect des conditions de collecte : 35 € de contravention** majorée à 75 €
(Code pénal : article R632-1)

- **Abandon et dépôt d'ordures : 68 € de contravention** majorée à 180 €
(Code pénal : article R633-6)

- **Abandon d'ordures transportées dans un véhicule : Jusqu'à 1500 € de contravention**
(3000€ en cas de récidive) + possibilité de confiscation du véhicule (Code pénal : article R635-8)

- **Brûlage de déchets (végétaux inclus) : 450 € de contravention**
(Règlement sanitaire départemental et Code Pénal : article 131-13).



Un doute, une question : Service environnement Fumel Vallée du Lot 05 53 40 46 75

La réussite de la collecte sélective et la préservation de notre cadre de vie dépendent de l'implication de chacun d'entre nous. Merci de votre participation !

Tous les papiers se trient et se recyclent

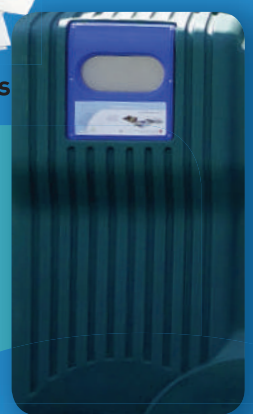


Journaux , Cahiers Prospectus Catalogues Livres Courriers Enveloppes

BON À SAVOIR :

- Inutile de les déchirer ou de les déchiqueter (cela complique leur transport et leur tri)
- Ne pas mettre les papiers spéciaux (papiers peints, photos, etc.), les papiers au contact d'aliments (papiers de boucherie, fromagerie, poissonnerie, etc.) et les papiers d'hygiène (mouchoirs, serviettes en papier, etc.)
- Les papiers collectés restent confidentiels jusqu'au recyclage.
- Apposer un « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres permet de réduire ses déchets papier de 13 kg par an (autocollant disponible à Fumel Vallée du Lot).

Papiers



Bouteilles en verre Pots et bocaux en verre

BON À SAVOIR :

- Ne pas mettre la vaisselle, les vitres brisées, les miroirs et autres verres culinaires dont la composition chimique rend impossible le recyclage.
- Retirer les bouchons, capsules et couvercles. Ceux en métal vont avec les emballages (colonne jaune).

Verre



Tous les emballages se trient



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages et briques en carton



Emballages en métal

Nouveau ! vous pouvez mettre en plus :



Tous les sacs, sachets et films en plastique



Toutes les barquettes, les pots, boîtes en plastique et petits aluminiums

BON À SAVOIR :

- Seuls les EMBALLAGES en plastique se trient, pas les OBJETS ! Les jouets, tuyaux d'arrosage, pots de fleurs, vaisselles jetables en plastique... sont à jeter avec les déchets ménagers résiduels ou à apporter en déchetterie.
- Pas besoin de laver vos emballages, il suffit qu'ils soient bien vidés.
- Laissez les emballages en vrac et ne les imbriquez pas entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Emballages



- Déposez vos vêtements et votre linge de maison propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.
- Ne déposez pas d'articles humides ou mouillés.

BON À SAVOIR :

- Recycler les vêtements et les chaussures, permet de créer des emplois, limite le gaspillage et protège l'environnement.
- 61% des textiles sont réemployés et 36% recyclés. Seulement 3% sont jetés.

Textiles



Où trouver les « points tri » ?

- Dans chaque commune
- Dans les déchetteries
- Devant les supermarchés. Consultez la carte interactive sur www.fumelvalleedulot.com

À JETER ? À RECYCLER ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI



Le compostage

est une dégradation naturelle des déchets fermentescibles. Au terme de ce processus, on obtient un engrais 100% naturel, riche en éléments minéraux et parfait pour le jardin ou les plantes en pot. De plus, composter permet de réduire le poids de nos poubelles de 30% et donc les odeurs de la maison.

Pour faire un bon compost, respecter le ratio 60% de matières vertes contre 40% de matières brunes.



Les restes de repas, épluchures (fruits et légumes)



A mettre en petite quantité
Filtres et marc de café, sachets de thé ou de tisane, les coquilles d'oeuf, le papier essuie-tout

Matières vertes



Feuilles mortes, broyat de taille de haie ou de branches d'arbre, écorces, sciure, copeaux de bois, paille, foin

Matières brunes

Biodéchets

Fumel Vallée du Lot vous propose 2 modèles de composteurs à un tarif attractif : 400 litres (10€) et 600 litres (15€). Réservations et informations 05 53 40 46 75 ou au 06 84 14 73 51



Les ordures ménagères résiduelles, ce sont tous les déchets ménagers et assimilés pour lesquels il n'est offert aucune possibilité de valorisation et/ou de recyclage, c'est-à-dire, les déchets restants après le tri des déchets recyclables (ou compostables) et des déchets à apporter à la déchetterie.

Les déchets refusés : les déchets recyclables (cartons, verre, emballages, etc.) ou compostables, encombrants ou toxiques. Ces déchets doivent être triés au Points d'Apports Volontaires ou apportés à la déchetterie pour suivre la filière adaptée.

Où vont ces déchets ? Ils sont acheminés à Monflanquin, à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de l'Albi, pour y être enfouis.



Ordures ménagères résiduelles

JOURS DE RAMASSAGE :

- **Lundi** : Fumel, Penne d'Agenais (zone1)
- **Mardi** : Montayral, Trentels, Saint-Sylvestre-sur-Lot
- **Mercredi** : Auradou, Blanquefort-sur-Briolance, Frespèch, Lacapelle-Biron, Massels, Massoulès, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Sauveterre-la-Lémance, Trémons
- **Jedi** : Condezaygues, Courbiac, Cuzorn, Dausse, Masquières, Thézac, Penne d'Agenais (zone 2), Tournon d'Agenais
- **Vendredi** : Monsempron-Libos, Saint-Vite

BON À SAVOIR :

- Les déchets doivent être mis dans des sacs poubelles FERMÉS.
- Il est interdit de déposer des sacs ou tout autre déchets au pied des conteneurs poubelles.
- Les cartons bruns doivent être apportés à la déchetterie, et non pas déposés dans les conteneurs poubelles.
- Les sacs contenant des matières recyclables ne seront pas collectés.
- Les encombrants présentés sur le trottoir sont collectés gratuitement et uniquement sur rendez-vous auprès du service environnement de Fumel Vallée du Lot.



Consultez le calendrier annuel pour connaître les dates de collecte. Il est disponible dans vos déchetteries, en mairie, au siège de la Communauté de Communes ou téléchargeable sur www.fumelvalleedulot.com